

CAPD du 12 novembre 2013

Cette CAPD traitait principalement des promotions.

Le barème pour les promotions se calcule ainsi : Ancienneté générale de service AGS) + 2 fois la note + correctif (note et AGS sont arrêtées au 1er septembre 2013) Le correctif pour les notes anciennes est le suivant :

-0.5 point pour une note ancienne de plus de trois ans

-1 point pour une note ancienne de plus de quatre ans.

Pour être promu, il faut être promouvable c'est-à-dire avoir effectué un temps défini dans l'échelon.

En cas d'égalité de barème, c'est l'âge qui départage.

30% des promouvables sont promus au grand choix pour les PE (au choix pour les instits) et 5/7 au choix, pour les PE(Mi choix pour les instits) Les promouvables à l'ancienneté sont promus automatiquement.

Le SNUipp continue de revendiquer un seul rythme d'avancement pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783. Les promotions se feraient ainsi à la plus grande vitesse pour tous, dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte, ce qui est le cas actuellement pour le corps des IEN ou dans la hors-classe... Il réclame aussi la création d'une indemnité d'équipement professionnel afin de compenser les dépenses personnelles que les enseignants engagent pour exercer leur métier (abonnements, équipement informatique, ouvrages pédagogiques...).

Les délégués du personnel SNUipp /FSU

Tableaux des promotions Avancement des Instituteurs année 2013 /2014

Promotions au choix				Promotions au mi-choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu	Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu
10ème	3	1	51.733	10ème	3	2	53.983
11ème	7	2	58.900	11ème	10	7	58.978

Avancement des PE année scolaire 2013 /2014

Promotions au grand choix				Promotions au choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu	Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu
5ème	199	60	27	5ème			
6ème	272	82	33	6ème	182	131	31,639
7ème	291	87	38.942	7ème	204	146	37.669
8ème	331	99	44	8ème	262	187	43,658
9ème	355	106	57.319	9ème	239	171	51.644
10ème	335	100	64.661	10ème	194	138	58.503
11ème	143	43	72.975	11ème	66	47	69.381